

Environnement institutionnel et activité entrepreneuriale en Algérie : quelles réformes pour quels résultats ?

Institutional Environment and Entrepreneurial Activity in Algeria: what Reforms for what Results?

IDER Menad^{1,*}, DJENANE Abdelmadjid²

¹ *Université de Bejaia (Algérie), menad.ider@univ-bejaia.dz*

² *Université de Sétif I (Algérie), madjidjenane@univ-setif.dz*

Date de réception : 14/10/2022;

Date de Acceptation : 16/12/2022;

Date de publication: 31/12/2022;

Résumé:

Avec l'émergence de l'épidémie de Covid-19, les hôpitaux sont devenus des lieux à haut risque de circulation du virus et la prise en charge des déchets d'activité de soins à risque infectieux est devenue une préoccupation mondiale. L'objectif de cet article est de répondre à la problématique de l'existence au CHU de Tizi-Ouzou d'un dispositif de gestion des déchets à risques infectieux qui permet la limitation de la propagation de la Covid-19. L'enquête que nous avons menée nous a permis de présenter les pratiques qui favorisent une gestion efficace des déchets en conformité avec la réglementation en vigueur et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Mots-Clés : Covid-19; Déchets d'activité de soins; Risques infectieux; Gestion; CHU de Tizi-Ouzou.

Abstract:

With the emergence of the Coronavirus disease 2019 epidemic, hospitals have become places at high risk for the circulation of the virus and the management of infectious-risk healthcare waste has become a global concern. The objective of this article is to respond to the issue of the existence at the Tizi-Ouzou University Hospital of an infectious risk waste management system that limits the spread of Coronavirus disease 2019. The survey we conducted allowed us to present the practices that promote effective waste management in accordance with current regulations and the recommendations of the World Health Organization (WHO).

Keywords: Coronavirus disease 2019; Healthcare activity waste; Infectious risks; Management; Tizi-Ouzou University Hospital.

*Auteur correspondant,

Introduction

Depuis la chute du communisme à la fin des années 1980, beaucoup de pays ont été contraints de renoncer à la planification centrale et d'adopter le capitalisme de marché. Cependant, la majorité de ces économies en transition ont rencontré d'importantes difficultés à court terme ainsi que des défis de développement à plus long terme.

De nombreuses économies en transition ont ainsi connu une hausse du chômage et c'est là que la création d'entreprises est vue comme une solution à ce problème et un levier de la croissance économique. En Algérie, cette vision, largement défendue dans les diverses politiques gouvernementales depuis les années 1990, peine à donner des résultats probants. Des changements institutionnels ont été effectués pour asseoir une économie de marché et des milliers d'entreprises privées ont vu le jour mais le fonctionnement de l'économie reste fortement tributaire des ressources en hydrocarbures et des importations.

L'objet du présent papier est d'essayer de comprendre pourquoi - malgré les efforts consentis en matière de réformes - la transition vers une véritable économie d'entrepreneurs n'est pas encore accomplie ?

Afin de répondre à cette problématique nous avons émis les hypothèses suivantes :

H1 : les institutions mises en place pour encourager l'entrepreneuriat privilégient l'aspect quantitatif sans tenir compte de l'aspect qualitatif des entreprises créées.

H2 : les dispositifs mis en place s'inscrivent dans une logique de redistribution de revenu et non dans une logique de création de richesse.

H3 : les résultats mitigés des réformes sont dus à la persistance des pratiques socialistes fortement ancrées dans la société algérienne.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons opté pour une analyse des chiffres produits en matière de création d'entreprises (statistiques du ministère de l'industrie, l'ONS, ...) confrontés aux efforts consentis par l'Etat afin d'encourager l'entrepreneuriat à la lumière de la littérature produite dans ce domaine tirées des expériences d'autres pays en transition. Des statistiques de la Banque mondiale sont recueillies pour apprécier l'effet des réformes sur les indicateurs macroéconomiques tels que la croissance du PIB/habitant ou de celle de la valeur ajoutée générée par l'économie.

L'importance de la présente étude réside dans la compréhension des mécanismes institutionnels dans leur interaction avec la sphère économique. Elle permet aussi de comprendre les processus de transitions et comment mieux les réussir en identifiant les sources de leurs blocages afin d'asseoir une véritable économie d'entrepreneurs.

I-Institutions, environnement institutionnel et entrepreneuriat

I.1. Institutions et environnement institutionnel

Depuis les premières définitions proposées par les institutionnalistes américains, une définition unanime n'est pas encore adoptée (MENARD, 2003), (HODGSON, 2006). Dans son dictionnaire d'analyse économique, Bernard Guerrien considère les institutions comme étant l'ensemble des règles, appareils et croyances qui caractérisent une société tout en précisant que ces règles peuvent être imposées (par l'Etat par exemple) ou intériorisées par les membres de cette société via les traditions et les croyances (GUERRIEN, 1996). Geoffrey Hodgson trouve qu'il est possible de définir les institutions comme « *des systèmes de règles sociales établies et largement répandues qui structurent les interactions sociales* » (HODGSON, 2006, p. 3).

Pour Douglass North, l'un des chefs de file du courant néo-institutionnaliste, les institutions jouent un rôle semblable à celui des règles du jeu dans une compétition sportive¹. Par extension et en considérant l'interaction entre les agents économiques en société comme un jeu régi par des règles bien déterminées (théorie des jeux), les institutions sont assimilées soit aux joueurs (entreprises, syndicats, universités, administrations publiques, partis politiques, clubs, ...), soit aux règles du jeu (règles écrites ou non écrites) ou au jeu lui-même (relations entre employés et employeurs, relations entre entreprises ou entre pays, ...). Ceci dit, ce sont, le plus souvent, les règles et les interactions entre acteurs qui renvoient aux institutions. Il s'agit de toutes les contraintes qui structurent les interactions économiques, politiques et sociales des hommes en société (NORTH, 1993). Elles constituent l'ensemble des règles formelles et informelles qui structurent les incitations aux échanges (transactions) : respect des droits de propriété ; baisse des coûts de transaction ; stabilité des règles et des procédures, ...

Comme elles peuvent jouer un rôle contraignant aux transactions : non-respect des lois ; corruption ; interdits religieux ; instabilité des règles et procédures, ...

Les deux formes d'institutions citées (formelles et informelles) renvoient aux lois, constitutions, droits de propriété, ... ; elles sont garanties par le système législatif et exécutif, le système juridique et les tribunaux, l'autorité administrative et bureaucratique de l'Etat, etc. Les institutions informelles quant à elles représentent tout ce qui est coutumes et traditions, tabous ainsi que des règles de conduite que les individus s'imposent. Elles revêtent ainsi la forme de normes de comportement et de conventions sociales et font partie de l'héritage culturel que les parents et la société transmettent aux enfants de génération en génération (GHERTMAN, 1998).

Dans une définition plus synthétique, Claude Menard conçoit les institutions comme « *un ensemble de règles durables, stables, abstraites et impersonnelles, cristallisées dans des lois, des traditions ou des coutumes, et encastrées dans des dispositifs qui implantent et mettent en œuvre, par le consentement et/ou la contrainte, des modes d'organisation des transactions* » (MENARD, 2003, p. 106).

A partir de ces éléments de définition, il en ressort que l'environnement institutionnel forme le cadre dans lequel l'action des agents se déroule. C'est l'ensemble de contraintes et de règles du jeu qui guident le comportement des individus en société (KLEIN, 2000). Ces contraintes sont imaginées par l'homme pour structurer toute interaction (économique, sociale ou politique) en société. Les composantes de cet environnement peuvent donc être conçues intentionnellement (règles et lois établies de manière réfléchie par l'homme) ou se développer spontanément et indépendamment de toute volonté (traditions et codes de conduite). De ce fait, l'environnement institutionnel renvoie à tout ce qui a trait au système judiciaire, droits de propriété, constitutions, normes sociales et codes de conduite, etc. (NORTH, 1990).

I-2- L'entrepreneur face à l'environnement institutionnel

L'adoption d'une perspective institutionnelle dans l'étude du comportement de l'entrepreneur consiste à examiner comment les dimensions de l'environnement institutionnel façonnent les processus entrepreneuriaux tel que l'identification, la création et l'exploitation

¹ « *They are perfectly analogous to the rules of the game in a competitive team sport. That is, they consist of formal written rules as well as typically unwritten codes of conduct that underlie and supplement formal rules* » (NORTH, 1990, p. 4)

d'opportunités et l'arrivée de nouvelles entreprises sur le marché et leur sortie. Ce qui se traduit par des questions de type : quels acteurs institutionnels interviennent dans l'activité entrepreneuriale ? Quelle forme de structure organisationnelle permettant d'obtenir certaines ressources (aides) ? Qu'est-ce qui guide le changement dans les normes qui déterminent les niveaux de risque et de récompense liés à chaque activité ? (SINE & DAVID, 2010)

Trois dimensions de l'environnement institutionnel affectant l'activité entrepreneuriale sont identifiées par Richard Scott. Il s'agit de la dimension régulatrice, de la dimension culturelle-cognitive et de la dimension normative.

a. La dimension régulatrice reflète tous les processus réglementaires impliquant la capacité d'établir des règles, de veiller à leur respect en faisant appel aux récompenses /punitives pour tenter d'influencer le comportement futur des personnes (physiques ou morales) (SCOTT, 2014). Cette mission est souvent du ressort d'acteurs puissants tels que l'Etat (SINE & DAVID, 2010). L'accent est souvent mis sur les systèmes de contrôle plus formalisés étant donné que le comportement des individus et des entreprises sur les marchés, où les intérêts divergent, engendrent certaines pratiques et conflits qui nécessitent des règles et des arbitrages pour préserver les droits de chacun. Dans ce sillage, la réglementation mise en place peut être conçue intentionnellement pour favoriser l'entrepreneuriat. De même, les fonctionnaires, à divers niveaux bureaucratiques, chargés de veiller au respect des lois, peuvent exercer leurs fonctions de manière à faciliter les activités des entrepreneurs. La souplesse administrative loin de toute entrave bureaucratique peut favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises sur le marché.

b. La dimension culturelle-cognitive décrit les idéologies, logiques et cadres cognitifs qui sont largement diffusés et profondément ancrés dans la réalité sociale (SINE & DAVID, 2010, p. 4). Dans le paradigme cognitif, ce que fait l'individu est, en grande partie, fonction de sa représentation interne de l'environnement extérieur. Chaque institution humaine est ainsi, vue comme le résultat d'une accumulation de sens partagés qui transcendent la subjectivité individuelle pour se cristalliser dans une forme objective à laquelle toute la communauté peut se référer. M. C. Suchman, cité par (SINE & DAVID, 2010), considère la dimension culturelle-cognitive comme étant subtile mais très puissante. Elle peut, entre autres, affecter l'évaluation des risques chez les entrepreneurs. Les nouvelles activités ou celles qui ne respectent pas les croyances de la communauté sont souvent considérées comme étant plus risquées. L'entrepreneur suivant cette optique est toujours tenu, lors du lancement d'une nouvelle activité ou d'un nouveau produit, de se conformer aux croyances de la société. C'est ce qui permet une *légitimation* de ses actions.

c. La dimension normative de l'environnement institutionnel fait référence aux normes et aux valeurs d'une société ainsi qu'aux acteurs qui construisent et appliquent ces normes et valeurs. Elles peuvent avoir une origine religieuse, politique ou économique et offrent des repères mais ne précisent pas comment se conduire dans une situation donnée. Les normes sont des lignes directrices ou des règles qui précisent cette conduite et que les individus sont censés respecter. Chaque communauté présente des formes de conduite normative qui la distinguent des autres communautés. Les valeurs et les normes renvoient à ce qui est «bon» ou «approprié» et ce qui ne l'est pas. La dimension normative agit sur les processus entrepreneuriaux en ce sens que les décisions de l'entrepreneur sont dictées par les valeurs auxquelles il adhère et les normes qu'il doit respecter. Ne pas produire de marchandises nocives à la santé (tabac) ou ne pas exercer d'activités polluantes relèvent de cette logique. Dans la mesure où les efforts des entrepreneurs sont normativement légitimes, ils rencontreront moins de résistance et trouveront plus de soutien. Ainsi, le succès relatif et la résistance aux efforts des entrepreneurs seront, dans une certaine mesure,

fonction du degré auquel ces efforts sont conformes aux normes et aux valeurs les plus répandues (SINE & DAVID, 2010).

La dimension normative ne retient pas seulement les valeurs et les normes profondément ancrées dans la société mais aussi les acteurs responsables de la création et de l'application de ces normes. Parmi ces acteurs créateurs de normes et qui peuvent affecter les processus entrepreneuriaux nous retenons tout ce qui est : associations industrielles et professionnelles ; organismes de certification et standardisation ; organisations de mouvements sociaux (*social movement organizations*) et organisations religieuses. Tous ces acteurs, par le biais des valeurs qu'ils défendent et des normes et standards qu'ils imposent, peuvent influencer les entrepreneurs dans leurs choix. Il peut s'agir de respecter certaines conditions pour adhérer à une organisation patronale, de respecter certaines normes de qualité sous peine de se retirer du marché, de faire face aux compagnes menées par certains mouvements contestataires (pollution, surexploitation des forêts, ...), de traiter avec des banques islamiques pour éviter l'usure, etc. (SINE & DAVID, 2010).

II. Contexte de transition et activité entrepreneuriale en Algérie

La stratégie de développement adoptée par l'Algérie après son indépendance, basée sur les investissements hautement capitalistiques, n'a pas eu d'effet positif sur la croissance à long terme. Elle a engendré de grands déséquilibres macro-économiques suite à l'accumulation improductive de capitaux, une situation accentuée par l'endettement extérieur comme principale source de financement face à la faiblesse de l'épargne locale.

Vers la fin des années 1980, la désintégration du bloc soviétique symbolise l'échec du socialisme et le triomphe du libéralisme économique. L'Algérie comme la majeure partie de pays longtemps socialistes, tente de passer à l'économie de marché. La cadence des réformes s'accélère alors afin de créer les conditions favorables à l'essor du secteur privé.

Après trois décennies d'une économie centralement planifiée (1962-1990), l'Algérie a été contrainte d'abandonner son *socialisme spécifique* et de s'engager dans un processus de libéralisation de son économie. A la fin des années 1980, l'économie algérienne est caractérisée par un chômage s'élevant à près (30 %) avec (14%) de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté (BENISSAD, 1994).

Au début des années 1990, un nouveau gouvernement dit « réformateur » a été nommé. Ce dernier avait pour mission de mettre en place le cadre institutionnel compatible avec l'économie de marché et entamer la « déplanification » de l'économie (BOUDJEMA, 2011). C'est d'ailleurs durant cette période que les textes instaurant la libéralisation du commerce extérieur (1991) et l'investissement privé (1993) sont promulgués.

Pour récapituler, la volonté de mettre en place des institutions de marché en Algérie est venue dans un contexte très particulier :

- Chute des prix du pétrole et réduction drastique des ressources de l'Etat (issues presque totalement des hydrocarbures) ;
- Ajustement structurel imposant une limitation des dépenses publiques (politique d'austérité dictée par le FMI et la Banque Mondiale) ;
- Fermeture d'entreprises publiques, principal employeur, et licenciements massifs ;
- Niveau élevé de pauvreté ;
- Crise de « la décennie noire »

- Etc.

Une telle situation a laissé un goût amer dans la société algérienne qui associait désormais la prospérité au socialisme et la pauvreté au libéralisme. Mais à partir de 2001, et grâce à la hausse des prix du pétrole, une suite de programmes prometteurs a été exécutée afin de rompre avec tout ce qui caractérisait les années 1990. D'abord un programme de soutien à la relance économique (2001-2004) de 7,2 milliards de dollars a été adopté, suivi d'un programme complémentaire de soutien à la croissance économique (2005-2009) de près de 180 milliards de dollars et enfin d'un plan quinquennal (2010-2014) de 286 milliards de dollars (BOUDJEMA, 2011).

Ceci dit, et malgré les changements notables opérés durant la première décennie 2000, les résultats obtenus ne semblent pas correspondre avec les montants consentis pour redynamiser l'économie. Le chômage persiste toujours, notamment parmi les jeunes, le secteur privé n'a pas permis une réelle diversification de l'économie qui reste tributaire des hydrocarbures. Même la croissance réalisée reste tirée par les dépenses publiques et n'arrive pas à permettre une réelle autonomisation de l'économie vis-à-vis de la rente pétrolière.

Il est largement répandu dans les discours des décideurs publics qu'un secteur privé fort est nécessaire pour atteindre des niveaux de croissance élevés et fin ainsi la dépendance vis-à-vis de la rente pétrolière qui caractérise l'économie algérienne depuis plus de cinquante ans.

Cependant, et malgré les efforts consentis par l'Etat, beaucoup d'obstacles au développement du secteur privé ont pesé sur l'essor du secteur privé :

- Manque de main d'œuvre qualifiée (formations universitaires inadaptées)
- Taux élevé de mortalité des entreprises
- Manque de mécanismes de protection des entreprises
- Faible accès au foncier et au crédit bancaire
- Lourdeurs des procédures administratives
- Lenteur dans l'obtention de permis de construire
- Harcèlement fiscal
- Faiblesse des infrastructures (routes, rails, lignes téléphoniques, accès à l'électricité, services portuaires et douaniers, ...)
- Système juridique et judiciaire instable et inadapté aux exigences d'une économie de marché (lacunes dans la législation en matière de faillite, de résolution de différends, de juges commerciaux, ...)
- prolifération du secteur informel
- incertitude des agents face à la « volatilité » des mesures économiques décidées par les gouvernements qui se succèdent ;
- la corruption
- le difficile accès aux devises

II-1- Réformes institutionnelles dédiées à l'encouragement de l'entrepreneuriat

Durant l'ère socialiste, du Programme de Tripoli en passant par les divers codes des investissements (1963, 1966), de la loi relative à l'investissement privé national de 1982 et de celle relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux de 1988, le secteur privé était toujours présent en Algérie. Seulement, il était maintenu à un niveau tel qu'il ne pourrait pas rivaliser avec le secteur étatique. Ce n'est qu'à partir de la promulgation de la fameuse loi n° 90-10

du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit (JO n°16) que les jalons d'une économie de marché sont posés. Et ce sont ses dispositions relatives aux règles de fonctionnement de la Banque d'Algérie, de l'organisation du secteur monétaire, de la réglementation du marché des changes, des mouvements de capitaux, de la réorganisation des banques commerciales et leur rôle dans le financement des investissements qui ouvriront des perspectives aux modalités d'exercice de l'activité économique en Algérie.

Vient ensuite le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement (JO n°64) qui introduit pour la première fois dans son (article 03) la notion de « liberté » en parlant d'investissements. Le texte a prévu des avantages et des garanties (exonérations de certains droits, franchise de la TVA pour les biens entrant directement dans l'investissement, exonérations d'impôts, etc. Mais la mesure la plus connue de ce décret reste la création de l'A.P.S.I (Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi des Investissements) (art. 7). Elle est dénommée APSI de 1993 à 2001. Après cette date elle devient l'ANDI ou l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement. Et c'est l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement (JO n°47) qui, en introduisant des amendements aux textes précédents a porté création de cette agence (ANDI). En outre, différents régimes sont adoptés (régime général et régime dérogatoire) pour répartir les garanties et les avantages accordés aux investisseurs. Une autre mesure importante dans ce texte porte création du Conseil National de l'Investissement (C.N.I.) et qui aura pour mission, entre autres, de proposer la stratégie et les priorités de développement de l'investissement, de déterminer les avantages à accorder aux investisseurs et les zones devant bénéficier du régime dérogatoire, de la création et du développement d'institutions et instruments financiers adaptés au financement de l'investissement. A son tour, cette ordonnance est abrogée par la loi n°16□09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement (JO n°46°) et qui est venue pour confirmer la volonté de l'Etat de relancer l'investissement et d'améliorer l'environnement des affaires.

Ainsi, des efforts sont déployés pour encourager l'entreprise privée et la création d'une variété de formes de propriété. C'est dans ce sens que des efforts ont été consentis pour encourager l'entrepreneuriat par la création de :

- Centres de facilitation des procédures de création d'entreprises
- Centres d'information, d'orientation et d'accompagnement des nouvelles entreprises
- L'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)
- La caisse de crédit à la PME-PMI
- Fonds de garantie de crédits aux PME (FGAR)
- L'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes – ANSEJ (dénommée à partir de novembre 2020 l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat- ANADE)
- Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)
- Agence de développement social (ADS)
- Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem)
- Conseil national de l'investissement (CNI)
- Ouverture de la chambre nationale du commerce aux entreprises privées

Il s'agit là, d'un aperçu des principales institutions formelles adoptées pour créer un climat favorable à l'entrepreneuriat. Dans ce qui suit, il est question de donner un aperçu sur l'activité entrepreneuriale au sens large en Algérie.

II-2- Création d'entreprises en Algérie : Etat des lieux

L'importance des petites et moyennes entreprises (PME) privées comme vecteur de la croissance économique et comme moyen de créer des emplois et promouvoir les exportations hors hydrocarbures est largement défendu par les gouvernements algériens qui se sont succédés depuis les années 1990.

Les statistiques relatives à la démographie des entreprises privées en Algérie viennent de plusieurs sources qui sont souvent différentes car n'adoptant pas les mêmes référentiels. Nous pouvons citer les statistiques du ministère de l'industrie, celles du Registre du Commerce ou encore celles de l'ONS.

L'observation des statistiques fournies par le ministère de l'industrie montre une augmentation continue du nombre de PME privées en Algérie durant les deux dernières décennies. Il passe de 207949 PME en 2003 à 1230844 PME en 2020. Le tableau suivant donne une idée sur cette évolution :

**Tableau n° 1. Evolution du nombre de PME privées en Algérie
(2003-2020)**

Année	Nbre de PME	Emplois déclarés	Année	Nbre de PME	Emplois déclarés
2003	207949	550386	2012	711275	1089467
2004	225449	592758	2013	777259	1176377
2005	245842	642987	2014	851511	1259154
2006	269806	708136	2015	934037	1393256
2007	356579	771037	2016	1022231	1489443
2008	392013	841060	2017	1074236	1557782
2009	455398	908046	2018	1141863	1594614
2010	618515	958515	2019	1193096	1671473
2011	658737	1017374	2020	1230844	1737774

Source : Etabli à partir des bulletins d'information statistiques PME du Ministère de l'Industrie n° : 4-5-6-10-14-16-18-20-22-24-26-27-29-30-31-34-36 récupérés sur le site du ministère algérien de l'industrie le 04 juillet 2022. (Ministère algérien de l'industrie, 2020).

Avant 2009, l'artisanat est recensé séparément des PME qui sont scindées en personnes morales et personnes physiques. Mais le changement du référentiel relatif au recensement des données sur les activités artisanales (suite à la création du nouveau ministère englobant l'industrie, les petites et moyennes entreprises et la promotion de l'investissement) a fait en sorte que ces dernières sont intégrées aux personnes physiques. Et c'est ce qui explique l'écart constaté entre 2009 et 2010 en passant de 455398 PME à 618515 PME. Il est à noter que le ministère de l'industrie inclue dans ses statistiques sur les PME la très petite entreprise (TPE) et la petite entreprise (PE). A titre d'exemple, en 2016, 97% des PME recensées sont des très petites entreprises, (2,57%) des petites entreprises et seulement (0.31%) de moyennes entreprises.

L'office National des Statistiques (ONS) quant à lui utilise l'agrégat « employeurs et indépendants » pour désigner les entreprises dans leurs diverses tailles. Même si les chiffres diffèrent de ceux fournis par le ministère de l'industrie, ils présentent la même tendance à la hausse. Le tableau suivant récapitule cette évolution entre 2004 et mai 2019 :

**Tableau n° 2. Evolution du nombre d'employeurs et indépendants en Algérie (en milliers)
(2004-2020)**

Année	Nbre d'employeurs et indépendants	Année	Nbre d'employeurs et indépendants
2004	2472	2012	2882
2005	2183	2013	3117
2006	2846	2014	2811
2007	2516	2015	3042
2008	2655	2016	3133
2009	2762	2017	3236
2010	2847	2018	3382
2011	2963	2019	3473

Source : Etablis à partir des notes statistiques de l'ONS « activité, emploi, chômage » n° 683 (septembre 2014, tableau 16) et n° 879 (mai 2019, tableau 17). (Office national des statistiques, *Activité, emploi et chômage* (n°683; pp. 1-20), 2014) (Office national des statistiques, *Activité, emploi et chômage* (n° 879; pp. 1-20), 2019).

L'encouragement de l'activité entrepreneuriale a permis de générer de l'emploi. Le taux de chômage qui était de 17,7% en septembre 2004 a atteint 9,8% en 2014, 11,7% en septembre 2017 et 11,4% en mai 2019.

Ceci dit, il y a lieu de remarquer la couverture de tous les secteurs d'activité, mais dans des proportions variables. les secteurs des services, du bâtiment et des travaux publics dominant. A titre illustratif, en 2012, 142222 entreprises exercent dans le secteur du bâtiment et travaux publics, 204049 entreprises dans les services et 67517 entreprises dans les industries de transformation. Cette distribution garde les mêmes tendances pour les autres années de la période (2004-2020). Cette préférence pour les services et les travaux de construction s'explique par : la facilité relative à se lancer dans l'activité commerciale (commerce de gros et de détail) ou de transport comparé à l'activité industrielle ainsi que l'importance des divers programmes de construction de logements et des chantiers de travaux publics ouverts à la participation des entrepreneurs privés.

Qu'il s'agisse du nombre d'entreprises ou du nombre d'emplois générés, une continuelle amélioration des chiffres est observée. Les efforts consentis par les pouvoirs publics (FGAR, ANDI, ANSEJ, ...) peuvent expliquer cette tendance à la hausse du nombre d'entreprises créées. En outre, les différents plans élaborés par l'Etat afin de relancer ou d'appuyer la croissance ont permis de débloquer plusieurs milliards de dinars (programme de soutien à la relance économique 2001-2004 : 525 milliards de DA, programme complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009) : 8705 milliards de DA, programme de consolidation de la croissance économique (2010-2014) : 21214 milliards de DA, soit un total de 30444 milliards de DA (plus de 400 milliards de dollars).

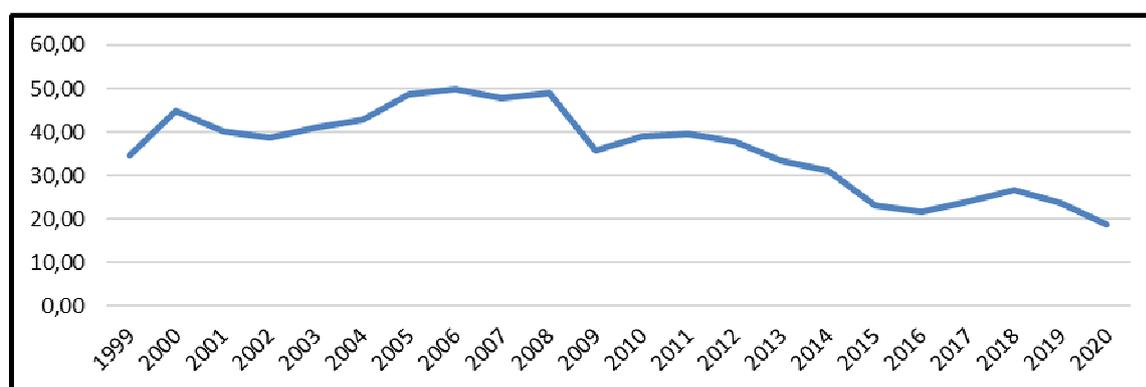
II-3- Analyse de la situation à la lumière de la littérature spécialisée

Après avoir exposé brièvement les principales réformes institutionnelles menées pour créer un climat favorable à l'entrepreneuriat ainsi que certains indicateurs relatifs à la création d'entreprise en Algérie sur la période (2003-2020), il y a lieu d'analyser la situation afin de tirer des conclusions sur le degré d'efficacité des dispositifs mis en place et la réussite des réformes engagées depuis les années 1990. Trois indicateurs seront principalement utilisés afin de discuter des résultats des réformes : l'emploi, la création de valeur ajoutée, et l'amélioration du PIB par habitant.

En matière d'emploi, même s'il y a eu création de milliers de postes d'emploi mais le taux de chômage n'a jamais pu baisser au-dessous de (9,8%) enregistré en 2014. Il est même reparti à la hausse pour atteindre (12,3%) en Avril 2017 et rester dans les (11%) entre 2018 et 2019.

Le graphique suivant montre quant à lui l'évolution de la valeur ajoutée industrielle en pourcentage du PIB entre 1999 et 2020.

Figure n° 1 : Evolution de la valeur ajoutée de l'industrie (% du PIB) entre 1999 et 2020



Source : <https://data.worldbank.org/country/DZ> (Banque Mondiale, 2022).

La valeur ajoutée générée par le secteur industriel passe de (44,98%) en 2000 à (18%) en 2020 avec une tendance à la baisse entre les deux bouts de la période considérée.

Le PIB/habitant (en dollars constants 2015) était de 3123,9 dollars en 1990, 3111,1 dollars en 2000 et de 3834,4 dollars en 2020 selon les statistiques de la Banque Mondiale. Pour ce qui du taux de croissance du produit national brut il est de (-1,79%) en 1990, de (1,69%) en 2000, (-0,9%) en 2019 et (-6,3%) en 2020 (Banque Mondiale, 2022).

Tous ces indicateurs montrent que l'arsenal institutionnel mis en place, conjugué aux 400 milliards de dollars dépensés entre 2001 et 2014 dans le cadre des plans de relance et d'appui à la croissance n'ont pas eu d'impact significatif sur l'emploi, la croissance et création de valeur ajoutée (en pourcentage du PIB), notamment dans le secteur industriel.

La littérature produite sur les institutions et leur mode opératoire montre un certain nombre de points qui peuvent nous éclairer sur les raisons de la faiblesse des résultats obtenus après une trentaine d'années de réformes, notamment en matière de création d'entreprises innovantes, vecteur de croissance économique. Selon, Douglass North, une grande partie du cadre institutionnel formel est détruite lors des processus de transition afin de la remplacer par un autre cadre favorable à la libre entreprise, mais beaucoup d'institutions informelles (héritage du passé socialiste) ont survécu (NORTH, 1997). Les pays les plus dépendants des ressources naturelles (économies rentières) et

ceux ayant passé le plus de temps sous les régimes socialistes (fort ancrage de la culture socialiste) sont les moins enclins à l'ouverture politique et économique avec toutes les répercussions négatives que cela puisse avoir sur l'adoption d'institutions compatibles avec la logique du marché (Ces institutions ont été formelles à l'ère socialiste et persistent sous une forme informelle durant la transition).

North a aussi montré certaines des limites du raisonnement néoclassique et son inadaptation à la compréhension des problèmes de transition (NORTH, 1997). Il considère que ce raisonnement sera valable si la matrice institutionnelle des économies en transition n'est pas en partie, un héritage du passé (donc difficile à changer) ; si les choix des agents sont toujours optimaux (rationalité instrumentale) et si l'action individuelle peut se passer de toute forme de complémentarité avec autrui (individualisme). Il sera, alors, possible de se passer des institutions, et il suffira de « décréter » une réforme économique pour obtenir les résultats escomptés.

Bajenaru s'est intéressée à l'étude des réformes institutionnelles menées dans les ex-pays socialistes. Elle a attiré l'attention sur la méthode des instances internationales (FMI, Banque mondiale) qui consiste à prescrire la même formule à tous les pays pour passer à l'économie de marché. Les pays en transition ont ainsi procédé à une « importation » d'institutions de ce « réservoir institutionnel » qui est l'Occident sans tenir compte de leurs spécificités propres. Et la transition vers l'économie de marché a mieux réussi dans les pays qui ont possédé une forte tradition industrielle pré-socialiste. C'est dans cette logique qu'elle propose que les institutions formelles soient une traduction des institutions informelles dans lesquelles la société se reconnaît (BAJENARU, 2004).

Dans une étude consacrée au cas algérien (HAMMADENE, 2019) a soutenu que les institutions mises en place durant la période couverte par l'étude (1980-2016) ont constitué l'obstacle majeur à l'édification d'une économie de marché. Son modèle a montré que l'arsenal institutionnel confectionné durant cette période n'a pas favorisé le système de marché mais plutôt les capteurs de la rente, ce qui a provoqué un blocage qu'elle a qualifié de « trappe de la transition ».

Les institutions, notamment informelles, jouissent d'une variabilité très faible dans le temps et sont abstraites et impersonnelles dans le sens où elles s'imposent à toute une classe d'agents économiques et leur changement ne peut pas se décréter du jour au lendemain. En parlant de « dépendance de sentier » (*path dependence*) (NORTH, 2005) montre comment le changement est souvent incrémental et non radical. Les actions des décideurs publics sont souvent conditionnées par l'héritage du passé qui s'est accumulé au fil du temps. Cette thèse peut expliquer la difficulté d'implémenter une matrice institutionnelle favorable à l'esprit entrepreneurial dans une société où les croyances dominantes des décideurs et des entrepreneurs sont encore imprégnées de l'étatisme dont parle (DAHMANI, 1999). Pour Dahmani, les normes sociales, les valeurs culturelles et les comportements sociaux en Algérie portent avec persistance la marque de l'interventionnisme de l'Etat. A notre sens, l'entrepreneur qui, en principe, doit accepter l'existence de risque inhérent à son activité, adopte dans un tel environnement un comportement de dépendance vis-à-vis des aides de l'Etat et court avant tout derrière les subventions (directes et indirectes) fournies par l'Etat.

Conclusion

Après avoir exposé succinctement quelques aspects théoriques relatifs aux institutions et à l'environnement institutionnel, nous avons abordé les principales réformes institutionnelles menées

en Algérie afin de réussir sa transformation d'une économie socialiste à une économie de marché. Et l'accent est mis sur l'importance de ces réformes pour encourager l'activité entrepreneuriale. L'analyse de certains indicateurs liés à l'entrepreneuriat il est apparu que le principal aspect privilégié dans l'encouragement de l'entrepreneuriat reste l'aspect quantitatif. Les différents outils de collecte de données sur l'entrepreneuriat se focalisent sur le nombre d'entreprises créées, le nombre de projets financés mais peu sur l'évaluation des résultats ou la mesure de la qualité des entreprises créées et leur contribution véritable à la création de valeur (hypothèse n°1). Ceci nous conduit à croire que les résidus de la gestion socialiste de l'économie où la logique de transfert sociaux prime sur l'efficacité économique a imprégné certains dispositifs dédiés à la création d'entreprises (comme le CNAC et l'Ansej) (hypothèse n°2).

Tout ceci nous mène à un autre élément de conclusion selon lequel il se peut que les trente années de réformes ne soient pas suffisantes pour se débarrasser des blocages induits par les institutions informelles sur lesquelles les politiques gouvernementales n'ont pas d'emprise (hypothèse n°3).

Parmi les suggestions qui peuvent être formulées afin d'écourter ce long processus de transition et réussir la construction d'une véritable économie d'entrepreneurs, il y a lieu de :

- Tenir compte lors de l'élaboration des différents textes de réformes des réalités socioculturelles (traditions ancrées dans la société notamment en matière de contrats, croyances religieuses, etc.)
- En finir avec l'esprit d'assistanat où tous les agents économiques attendent tout de l'Etat qui ne doit aider que certaines entreprises dans certains créneaux bien spécifiés
- Mettre en place une politique cohérente afin d'encourager le développement de l'esprit d'entreprise et ce en mettant de concert tous les acteurs socioéconomiques et culturels (universités, écoles, associations, télévision, réseaux sociaux, etc.)
- Essayer de mettre en place un environnement des affaires rassurant qui garantit les droits de propriété de chacun et protège de toute pratique déloyale.

Références

1. Bajenaru, V. (2004). Le mimétisme institutionnel et la croissance économique en Roumanie : une transition à deux vitesses. (Article non publié). XLème Colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française (ASRDLF), 1-13. Récupéré sur <https://studylibfr.com/doc/2282043/le-mim%C3%A9tisme-institutionnel-et-la-croissance-%C3%A9conomique-en>
2. Banque Mondiale. (2022, juin 20). Data Algeria. Consulté le août 17, 2022, sur <https://data.worldbank.org/country/DZ>
3. Benissad, H. (1994). ALGERIE : Restructurations et réformes économiques 1979-1993. Alger: OPU.
4. Boudjema, R. (2011). Economie du développement de l'Algérie 1962-2010. Alger: Dar al khaldounia.
5. Dahmani, A. (1999). L'Etat dans la transition à l'économie de marché L'expérience algérienne des réformes. *Les Cahiers Du CREAD*, 14(50), 47-69. Récupéré sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/13870>
6. Ghertman, M. (1998). Applications pratiques de la Théorie des Coûts de Transaction. Présentée au HEC Research Papers Series 636, HEC Paris. Récupéré sur <https://core.ac.uk/download/pdf/6277015.pdf>
7. Guerrien, B. (1996). Dictionnaire d'Analyse Economique. Paris: La Découverte.
8. Hammadene, O. (2019). Economie algérienne : transition vers l'économie de marché et pesanteurs institutionnelles. *Revue des Réformes Economiques et Intégration En Economie Mondiale*, 13(03), 262-281. Récupéré sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/211/13/3/105339>
9. Hodgson, G. (2006). What Are Institutions ? *Journal Of Economic Issues*, vol. 40(Issue 1), pp. 1-25.
10. Klein, P. (2000). New Institutional Economics. *Encyclopedia of Law and Economics*, vol. 1, pp. 456-489.
11. Menard, C. (2003). L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats. *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*(n° 44), pp. 103-118. doi:10.3917/cep.044.0103
12. Ministère algérien de l'industrie. (2020, novembre 30). Bulletins d'information statistique PME. Consulté le juillet 2, 2022, sur <https://www.industrie.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique>
13. North, D. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge: Cambridge University Press.
14. North, D. (1993, December 9). Economic performance Through Time. Consulté le août 24, 2022, sur <https://www.nobelprize.org/prizes/economic-sciences/1993/north/lecture/>
15. North, D. (1997). The Contribution of the New Institutional Economics to an Understanding of the Transition Problem. WIDER Annual Lectures 1, UNU/World Institute for Development Economics Research, Helsinki, 1-18. Récupéré sur <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/AL01-1997.pdf>
16. North, D. (2005). *Le processus du développement économique*. Paris: Editions d'Organisation.
17. Office national des statistiques. (2014). Activité, emploi et chômage (n°683; pp. 1-20). Consulté le juillet 2, 2022, sur https://www.ons.dz/IMG/pdf/Donnee_Stat_Emploi_Septembre_2014_Bonne-2.pdf
18. Office national des statistiques. (2019). Activité, emploi et chômage (n° 879; pp. 1-20). Consulté le juillet 2, 2022, sur https://www.ons.dz/IMG/pdf/emploi_chom_mai_2019.pdf
19. Scott, R. (2014). *Institutions and Organizations: Ideas, Interests, and Identities* (éd. Fourth). Los Angeles: SAGE Publications.
20. Secrétariat Général du Gouvernement. (22 août 2001). Ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement. (JO n°47). Consulté le septembre 1, 2022, sur <https://www.joradp.dz/HFR/Index.htm>
21. Secrétariat Général du Gouvernement. (3 août 2016). Loi n°16□09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement. (JO n°46°). Consulté le septembre 1, 2022, sur <https://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2016/F2016046.pdf>
22. Secrétariat Général du Gouvernement algérien. (10 octobre 1993). Décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement (JO n°64). Consulté le septembre 01, 2022, sur <https://www.joradp.dz/HFR/Index.htm>
23. Secrétariat Général du Gouvernement algérien. (18 avril 1990). Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. (JO n°16). Consulté le septembre 1, 2022, sur <https://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/1990/F1990016.pdf?znjo=16>
24. Sine, W., & David, R. (2010). Institutions and Entrepreneurship. Dans *Institutions and Entrepreneurship. Research in the Sociology of Work* (Vol. 21, pp. 1-26). Bingley: Emerald Group Publishing Limited.